

Délibérations du Vendredi 03 juillet 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 03 juillet 2026, 09h00** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR) ;

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 22

Étaient présents :

Collège A : Stéphanie SOUCHE LE CORVEC, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Quentin MAGOGAT, Marie-Karine LHOMME, Salem KCHOUM, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER ;

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Léo MATHEY-GARCIA, Sam TROUILLOU, Robin COLLIN-STIAK ;

Représentés : Sarah CORDONNIER, Raphaël MINJARD, Eva-Marie GOEFERT, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES, Tao MOUNIER, Philippe BISTON ;

Invités : Pierre-Yves STEUNOU, Mathis GIROUD, Badia' KAMEL, Thomas GUILLOBEZ, Claudine GAY, Clémentine BERTRAND, Marjolaine DOURERGUE, Silvia SCOTTO DI LUZIO ;

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL.

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Note Parcoursup

Cette année, **46 708** étudiantes et étudiants ont déposé un total de **148 572** candidatures à l'Université Lumière Lyon 2. Cela représente une hausse de **5,3 %** du nombre de candidatures mais une baisse de **1,2 %** du nombre de candidats et candidates par rapport à l'année universitaire 2025-2026. Le nombre moyen de candidatures par candidat ou candidate est ainsi passé de **3 à 3,2**.

Les boursiers représentent **14 %** des candidats et candidates, soit un total de **9 977** personnes. Ce nombre est inférieur de **11 %** à celui des boursiers inscrits lors de l'année universitaire 2025-2026. Cette comparaison reste toutefois indicative, les données actuelles portant sur les candidatures, alors que les données de référence concernent les inscriptions effectives.

La part des femmes parmi les candidatures atteint **71 %**. Cette proportion est **comparable** à celle observée parmi les personnes inscrites à l'Université en 2025-2026 (**70 %**). Elle témoigne d'une **stabilité de la répartition par sexe** au fil des années, marquée par une majorité de femmes.

Les composantes **ASSP** et **IPSYL** concentrent chacune environ **20 %** des candidatures. À l'inverse, la composante **TT** représente moins de **5 %** des candidatures. Ce graphique met ainsi en évidence deux groupes distincts de composantes.

Question : A qui s'adresse cette note ? Et peut-on avoir des éléments sur le taux de pression plutôt que la répartition par composante parce qu'il y a des différences énormes en termes de nombre de formation ?

Réponse : Les données sont disponibles sur le site SharePoint de l'OFIVE. Cette note est générale, on pourrait en effet en faire une avec des indicateurs plus fins sur chaque formation, mais nous n'avons pas nécessairement les ressources humaines pour déployer ce type d'analyse.

Réponse : Les chiffres de Parcoursup ne sont pas encore stabilisés, et il faut s'entendre sur le terme taux de pression qui peut recouvrir des réalités différentes. On peut avoir de nombreuses candidatures mais qui ne se traduisent pas nécessairement en inscriptions administratives. Un des indicateurs plus significatifs est le rang du dernier appelé. Nous avons des candidats qui font des vœux sur trois ou quatre couples de la même mention sans que cela ne soit un véritable choix. En données brutes, un fort taux de pression n'indique pas nécessairement que la formation se porte bien. Le taux de pression n'est pas uniquement le rapport entre nombre de candidature et capacité d'accueil.

Réponse : Cette présentation est un point d'étape, on s'est dit que ce serait intéressant de le présenter. Le centre d'inscription et le service qui gère Parcoursup et Mon master sont dans le suivi des appelés, des inscriptions etc. Nous sommes juste entrain de traiter les données qui sont liées aux candidatures des étudiants. La réalisation des candidatures c'est le sujet qui vient une fois que les gens se sont inscrits.

Remarque : Oui, nous sommes dans la période de confirmation et nous venons d'ouvrir les phases complémentaires donc les chiffres bougent toutes les minutes. A ce stade, nous avons d'ailleurs un taux de confirmation un peu plus élevé que l'année dernière à la même date.

Remarque : Merci pour cette note très utile. Quand on voit les chiffres, on voit assez vite que pour 1 place on évalue 29 dossiers. Donc c'est un travail énorme. A 5 minutes par dossier, ça fait 12000 heures passées par les collègues à l'étude des dossiers. Ça interroge plus fondamentalement sur l'outil, sur l'explosion du nombre de candidature, sur le type de dossier qu'on reçoit par rapport à l'intitulé et au contenu des formations, en plus de l'incertitude sur la capacité à remplir les formations.

Remarque : Pour l'année universitaire précédente, au niveau national, sur 980 000 candidats, 32% n'ont pas eu d'affectation, soit plus de 318 000. Nous commençons à recenser les étudiants qui n'ont pas eu d'inscription à Lyon 2. Nous mènerons comme chaque année la campagne des sans-facs. La sélection est traitée comme un problème individuel et jamais comme un problème collectif alors qu'on voit bien que ça l'est : il n'y a même pas le temps de regarder les dossiers, que la sélection se fait de manière trop souvent arbitraire et injuste. De nombreuses études montrent que toutes ces sélections ne font que renforcer les inégalités à l'entrée de l'université entre les étudiants. Ajouté à cela la hausse des frais d'inscription annoncée, cela montre vers quelle idée de l'université nous nous tournons.

Réponse : Tout le monde ne partage pas votre point de vue sur le côté arbitraire de la sélection. C'est assez peu respectueux du travail réalisé par les collègues et les services sur le très grand nombre de candidatures que nous recevons. Si vous saviez le temps qui est passé dessus, vous modéreriez sans doute un peu vos propos. Nous serions tous ravis d'avoir plein de moyens et d'accueillir plus de monde mais nous ne pouvons pas nous permettre d'ouvrir les vannes comme cela sous peine de créer un autre problème : la dégradation des conditions d'accueil des étudiants. Sans conditions d'accueil le permettant, nous sommes bien obligés de continger. Vous parlez en termes d'adversité : ne vous trompez pas d'adversaires. Ceux-ci ne sont pas dans cet établissement, mais à une autre échelle. Nous faisons avec les moyens que nous avons. Il n'est pas nécessaire d'ouvrir les vannes à des étudiants dans des formations qui ne pourraient pas les accueillir dans des conditions convenables.

Remarque : 29% d'hommes, 71% de femmes. Nous sommes une université de sciences humaines, mais où sont les hommes ? Ça soulève un problème de société. Ce n'est qu'une remarque, ça n'appelle pas de réponse.

Réponse : Il faut regarder dans le détail, on voit qu'en informatique c'est plutôt inversé.

Réponse : La parité dans les instances a été mise en place pour promouvoir la représentativité des femmes. Et par le renversement de fréquentation dans certaines universités, la parité agit à l'inverse comme une promotion du masculin dans un univers féminin. On ne s'est jamais arrêté en philosophie politique sur le bien fondé de cette action qui est un peu perverse. Il faut aussi voir que le problème de l'ouverture des formations, c'est aussi le problème de la valeur du diplôme sur le marché du travail. Obtenir un diplôme de master au bout de 5 ans pour arriver sur un marché du travail complètement saturé par la concurrence du privé ce n'est pas super.

Réponse : Il y a d'ailleurs en ce moment un projet de loi sur la régulation de l'enseignement privé avec quelques avancées, notamment la possibilité pour les étudiants de se faire rembourser leurs frais d'inscription.

Remarque : Cela vaudrait le coup de faire un travail un peu plus fin par composante ou par diplôme, car noyé là-dedans il y a le BUT science des données qui a 86% d'hommes. Nous avons travaillé avec les collègues du master genres pour remédier à cela, mais la solution doit se faire avec les 11 IUT de la région. Il faut travailler en binôme homme/femme pour que ces dernières puissent venir car elles postulent, mais ne passent pas le cap des auditions.

Remarque : Pour revenir un peu en arrière, sur la notion d'arbitraire, quand on passe 5 minutes par dossier et qu'on entend que les lettres de motivation des étudiants ne sont jamais lues fautes de moyens, oui c'est arbitraire quand il s'agit de déterminer l'avenir entier d'une personne. Et sur nos conditions d'études, elles sont déjà dégradées. Penser que le problème vient du nombre d'étudiants et donc du nombre d'étudiant, c'est inverser le problème. Une université est là pour former des personnes. Et oui le problème vient bien de plus haut, mais c'est visiblement le rôle des présidences d'université d'appliquer puisqu'on réprime par la force les personnes qui se mobilisent contre.

Réponse : Il ne faut pas étendre à tout le monde la pratique de peut-être quelques collègues. Nous lisons et instruisons les dossiers avec bienveillance. Il faudrait arrêter de jeter l'opprobre sur les personnes qui passent un temps considérable sur ces dossiers. Sans ce travail, rien ne tournerait.

Réponse : Nous subissons ce système. Nous nous sommes opposés à Parcoursup. Fut un temps où il était possible de s'inscrire où on le souhaitait à l'université. L'Université doit être en mesure d'accueillir tous les gens qui veulent se désaliéner. Il faut s'en prendre aux personnes qui ont mis en place ce système.

Remarque : Pour apporter un point de vue de l'autre côté de Parcoursup, je vous assure que les lettres de motivation sont lues, car nous recevons des courriers de l'université signalant que des lettres ont un contenu inapproprié. Les lycées recadrent donc ces futurs étudiants quelques peu immatures.

02 – Note Mon Master

Cette année, **35 405** étudiantes et étudiants ont déposé un total de **52 708** candidatures à l'Université Lumière Lyon 2. Cela représente une **augmentation de 9,6 %** du nombre de candidatures et de **6,6 %** du nombre de candidates et candidats par rapport à l'année universitaire 2025-2026.

On observe toutefois une **diminution du nombre de parcours de master (-2) ainsi que du nombre de parcours proposés (-42 %)**. Cette évolution s'est traduite par une baisse du nombre de places offertes, qui recule de 14,6 %.

La répartition des types de formation est similaire à celle observée l'année précédente. Les étudiantes et étudiants inscrits en **formation continue** (hors apprentissage) représentent plus de **91 %** des effectifs, tandis que l'**alternance** concerne près de **8 %** d'entre eux.

La part des femmes parmi les candidates et candidats atteint **68 %**.

Ce chiffre est **légèrement inférieur** à la proportion de femmes inscrites à l'Université en 2025-2026 (**70 %**). Les chiffres figurant dans les secteurs correspondent au nombre moyen de candidatures selon le sexe.

Les composantes qui attirent le plus de candidates et candidats sont les Sciences économiques et de gestion (**SEG**), qui regroupent **16 %** des candidates et candidats, et la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié (**FDJVD**), avec **15 %**.

Les candidatures à l'IUT sont les moins nombreuses : les candidates et candidats y déposent en moyenne **une candidature chacun et ne représentent que 1,7 % de l'ensemble des candidates et candidats**. À l'inverse, la composante **FDJVD** se distingue par un nombre moyen de candidatures plus élevé, avec **1,7 candidature par candidate ou candidat**.

Les valeurs indiquées dans les barres correspondent au nombre moyen de candidatures par candidate ou candidat, selon le sexe de la personne et la composante choisie.

Près de **25 %** des candidates et candidats déposant une candidature en master sont âgés de 20 ans ou moins, tandis que **30 %** ont 21 ans. On observe par ailleurs que le nombre moyen de candidatures varie peu selon l'âge. Seules les personnes âgées de **24 ans ou plus** se distinguent par un nombre moyen de candidatures plus faible que les autres.

Près des deux tiers des mentions de master sont proposées uniquement en **formation initiale (64 %)**. À l'inverse, **l'alternance** demeure peu développée, avec seulement **cinq parcours** proposées sous cette modalité, soit **4 %** de l'ensemble des mentions. Enfin, certains parcours de master sont accessibles selon plusieurs modalités de formation, notamment en formation initiale et en formation continue. Pour certains d'entre eux, les enseignements peuvent également être suivis à distance.

Remarque : Quelle est la part des étudiants Lyon 2 qui arrive en master et la part des étudiants hors Lyon 2 ? Ensuite, le fait qu'un étudiant prenne plus de temps pour faire sa formation ne doit pas être un critère. Il ne faut pas qu'on relaie cette idée que tout doit être fini en 5 ans.

Réponse : Nous rajouterons cette thématique dans la prochaine note.

Remarque : Au niveau national, sur 250 000 candidats, un peu plus de 103 000 n'ont pas eu d'affectation, soit 41%, ce qui est assez notable. Sur les motivations de départ de Lyon 2, il y en a 24% pour lesquelles la motivation est que l'université n'a pas sélectionné leur candidature. Donc ce ne sont pas les étudiants qui ont quitté l'université, mais l'université qui les quitte alors qu'ils souhaitent poursuivre en master.

Remarque : Serait-il possible de compléter la sortie par composantes avec le nombre de master par composante ? Cela pourrait être instructif car il y a des écarts types assez importants. Par exemple pour SEG en finance ils reçoivent 2500 dossiers de candidatures donc c'est très important, et si c'est possible de le faire par master c'est aussi bien. Ensuite, est-ce que la baisse du nombre de parcours est-elle liée uniquement à la disparition des MEEF ?

Réponse : Oui, pour la très grande majorité. Nous avons fermé deux autres parcours, science des religions qui était en partenariat avec Lyon 3 et le parcours RCT qui a fermé à la demande des collèges.

Remarque : Si on prend les 35000 dossiers pour les 2500 places, on est à nouveau à 13 dossiers évalués pour 1 place. En termes de nombre d'heure, on avoisine les 3000 heures d'études de dossier, toujours en prenant une étude à 5 minutes, ce qui est bien sûr plus pour les dossiers de master. Si on pouvait mettre en regard les chiffres actuels comparés aux chiffres avant Mon master, ça pourrait donner une idée de savoir si cette explosion du nombre de candidature est au bénéfice des étudiants ou non. En tous cas, nous étudions les dossiers et nous en recalons certains au regard de leur résultats. Nous essayons d'augmenter le nombre d'étudiants sur le master, mais il est indispensable ensuite de s'assurer que ces étudiants puissent s'insérer sur le marché du travail le plus facilement possible.

Remarque : Effectivement, nous ne disons pas que les enseignants ne veulent pas passer du temps sur l'étude des dossiers, mais qu'il n'y a pas de moyens pour que cette étude de dossier puisse se faire dans de bonnes conditions. Et côté étudiant, quand il y a une réponse type en guise de refus, c'est pris comme une injustice. Il y a un problème collectif sur cette sélection. Il y a une pression telle pour les étudiants d'avoir 16 ou 17 de moyenne pour être sûr d'obtenir une place en master et encore, des fois ce n'est même pas assez, par exemple en psychologie. Il y a un enjeu à se demander si la licence accorde encore réellement un droit à la poursuite d'étude. Avoir une licence, à 10 ou 18, tout comme avoir un baccalauréat donne droit à accéder à une licence, devrait donner droit à poursuivre en master. Et quand on voit que plus de la moitié des étudiants travaillent à côté de leurs études, c'est plus compliqué d'obtenir 16 ou 17 de moyenne.

Réponse : À l'issue des études en master de psychologie, nous accordons un titre de psychologue. Tout le monde ne peut pas être psychologue. Vous pouvez avoir 17 de moyenne, si vous ne remplissez pas les autres critères essentiels pour l'admission, vous ne serez pas admis. Les dossiers sont étudiés 2 fois. Une très bonne note ne fait pas tout, nous ne pouvons pas nous appuyer uniquement sur un critère académique. Si nous nous appuyons uniquement sur les notes, l'étude des dossiers serait

en effet beaucoup plus rapide. Nous avons justement mis en place une procédure pour les étudiants qui recandidates pour pouvoir évaluer l'évolution de leur dossier.

Remarque : Plus on augmente le nombre d'admis, plus on risque de dévaloriser le diplôme. Il y aurait une stratégie d'étudiants qui iraient davantage vers le privé pour obtenir le titre distinctif si l'université accueillait tout le monde. La généralisation de la demande produit une dévalorisation symbolique d'un certain nombre de diplôme, pour citer Bourdieu.

Remarque : Et ce qui nous importe aussi beaucoup, c'est le taux de réussite de notre master. Ceux qui intègrent nos masters doivent avoir la possibilité de le réussir. Quand on obtient difficilement une licence il faut peut-être se rendre à l'évidence qu'on n'a pas le niveau pour poursuivre en master.

Remarque : Il n'est pas normal qu'il y ait autour de cette table des représentants de master où c'est la norme de devoir faire son master en 3 ans au lieu de 2. Un étudiant peut être amené à le faire en 3 ans pour des raisons X ou Y, mais il n'est pas normal que ce soit la norme.

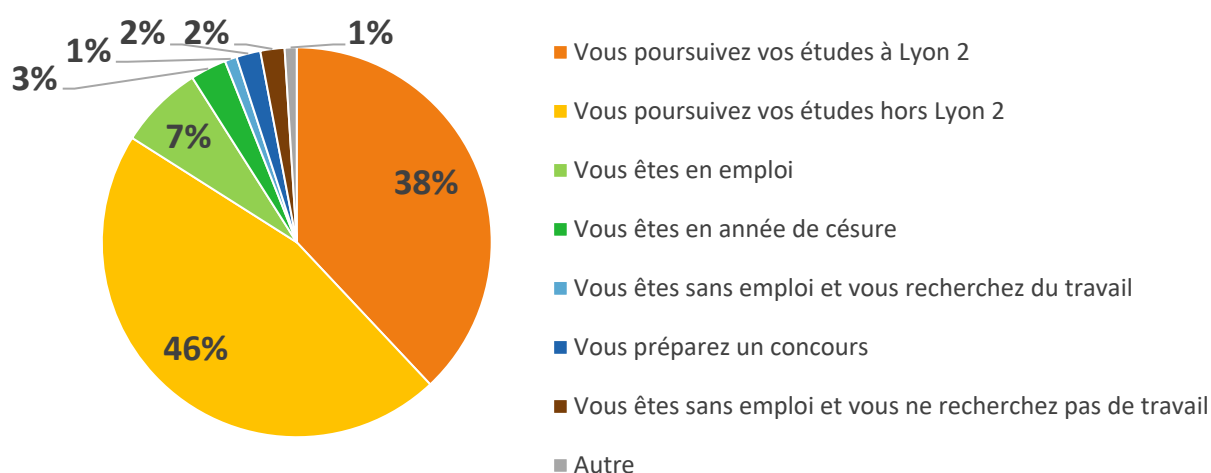
Réponse : Encore une fois, le contribuable paye, mais il y a des étudiants de psychologie qui ont besoin de maturité. Ce sont des étudiants qui vont se retrouver en stage avec des personnes psychotiques qui peuvent être dangereuses. Ils ont besoin de temps pour murer. Ce n'est pas qu'une question académique. En psychologie, nous n'avons pas à faire que à des étudiants : nous formons de futurs professionnels du soin. Il y a besoin d'un accompagnement et de temps, ajouté à cela le fait que le marché Lyonnais des stages est saturé et que donc nos étudiants ne trouvent pas de stage. Mieux vaut qu'ils prennent trois ans plutôt qu'on est des abandons, des gens qui vont mal etc.

03 – Résultats de l'enquête « devenir des L3 »

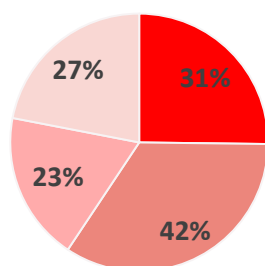
Cette enquête porte sur le devenir des diplômées et diplômés de Licence 3 de l'Université Lumière Lyon 2, **six mois après l'obtention de leur diplôme**. Elle permet d'évaluer leur situation actuelle : poursuite d'études, insertion sur le marché du travail, préparation de concours, projets personnels, ... Les indicateurs ont été calculés à partir des réponses collectées lors de cette enquête, et à partir des données extraites du système d'information qui gère les inscriptions administratives et pédagogiques à l'Université.

Situation en Mars 2026 :

Quelle est votre situation en 2025/2026 ?



Vous êtes dans cette situation car :



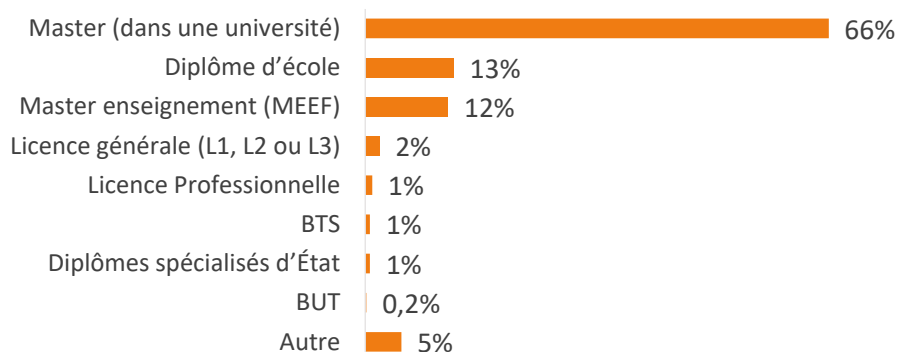
- Vous souhaitez entrer sur le marché du travail ou réaliser un service civique
- Vous n'avez pas été retenu-e dans la/les formation(s) souhaitée(s)
- Vous n'avez pas poursuivi vos études pour des raisons personnelles (financières, familiales...)
- Autre

Poursuite d'études hors Lyon 2 : 46%

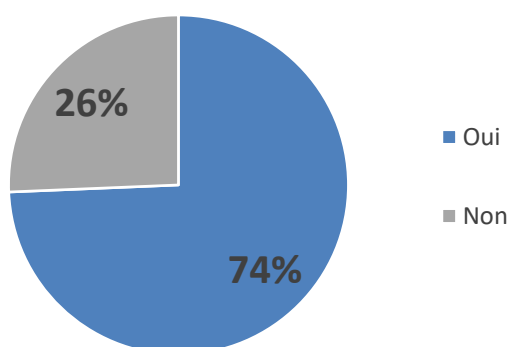
Vous avez indiqué poursuivre vos études. De quelles études s'agit-il ? Est-ce votre premier choix ?

S'agit-il d'un diplôme préparé en alternance ?

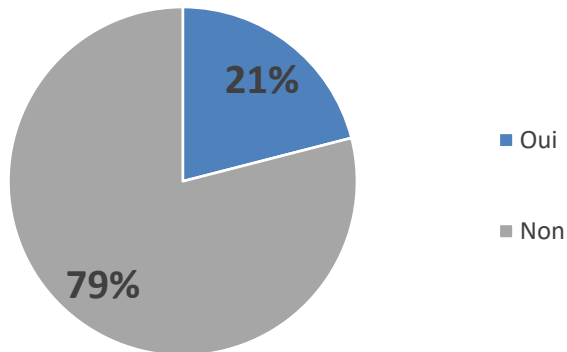
Poursuite d'études :



Premier choix :



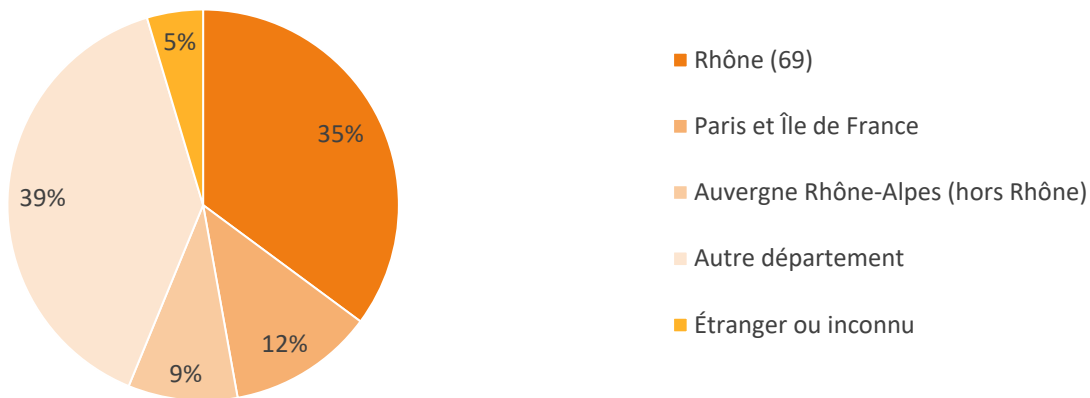
Diplôme en alternance :



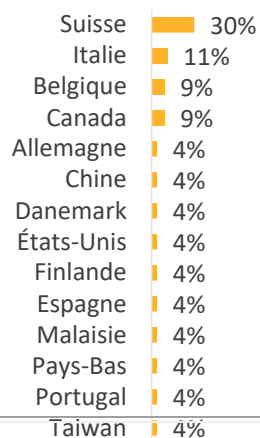
Dans quel département se déroule cette formation ?

Dans quel pays se déroule cette formation ?

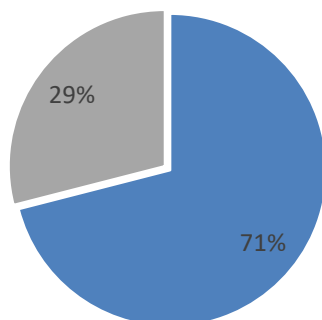
Département de formation :



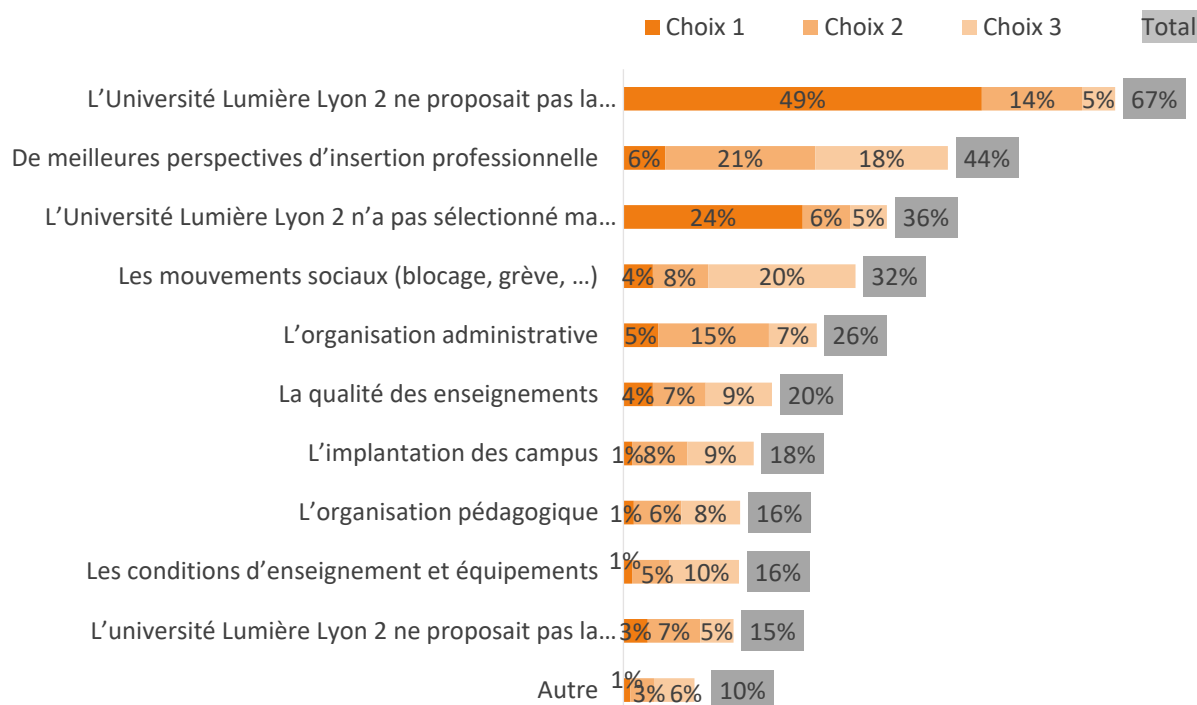
Pays de formation :



Pour quelle raison principale n'avez-vous pas poursuivi vos études à l'Université Lumière Lyon 2 ?
Pour quelle(s) raison(s) avez-vous quitté l'Université Lumière Lyon 2 ?



- Pour une raison en lien avec l'Université Lumière Lyon 2
- Pour une raison qui n'est pas en lien avec l'Université Lumière Lyon 2

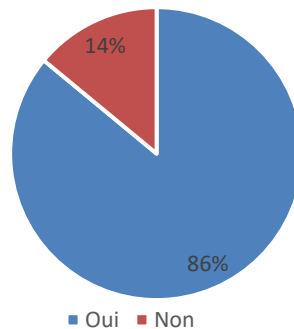


Poursuite d'études à Lyon 2 : 38%

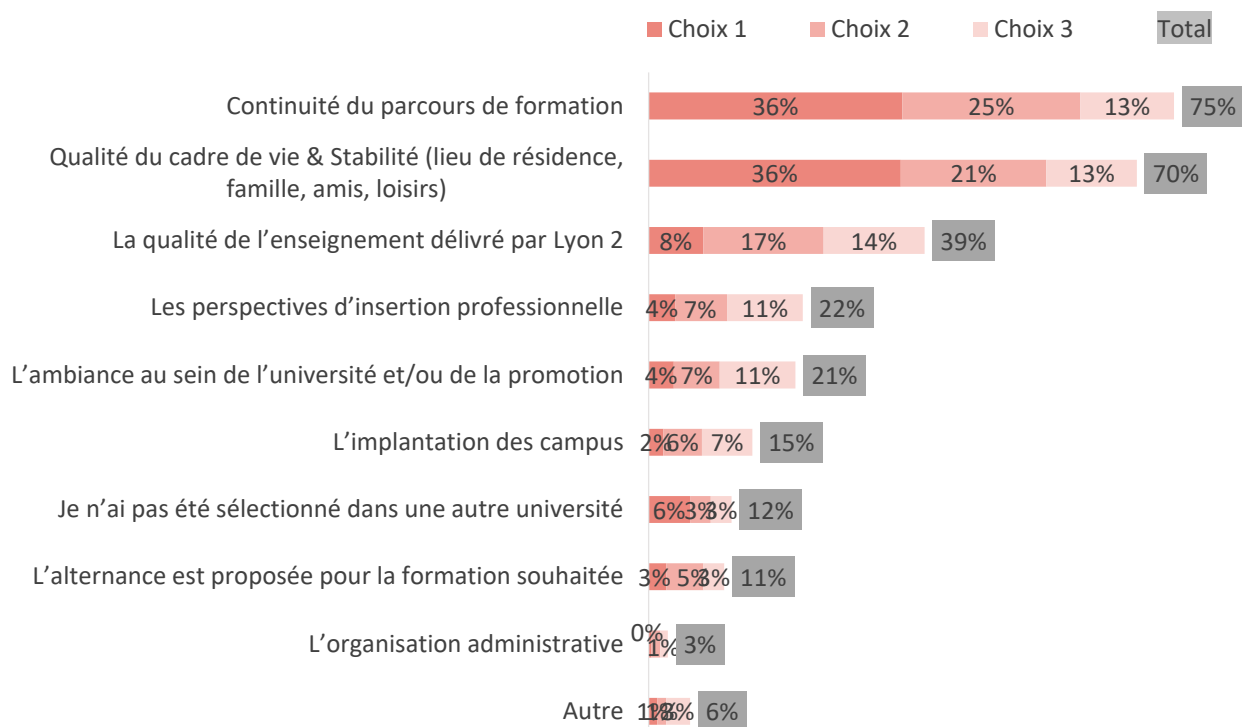
Votre formation Lyon 2 était votre premier choix ?

Quelles sont les principales raisons qui vous ont conduite ou conduit à poursuivre vos études à l'Université Lumière Lyon 2 ?
Veuillez classer jusqu'à 3 raisons.

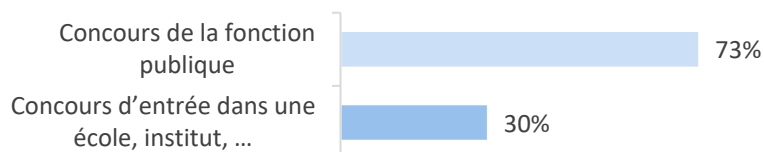
Premier choix :



Raisons de poursuite à l'Université Lumière Lyon 2 :



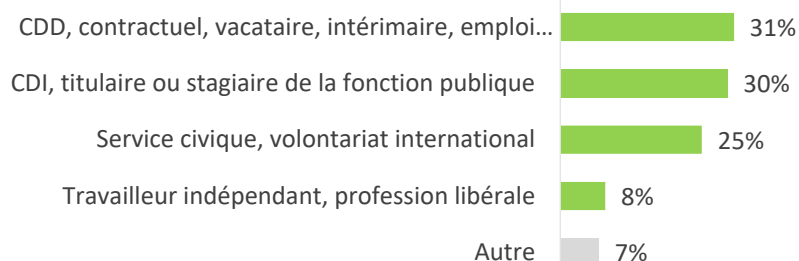
Préparation de concours : 2%



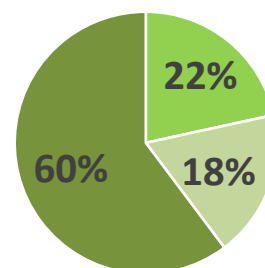
En emploi : 7 %

Quel est le statut de votre emploi ou type de contrat de travail ? Vous travaillez à ?

Bénéficiez-vous du statut de cadre ou équivalent ? Quel est le secteur d'activité de votre employeur ?



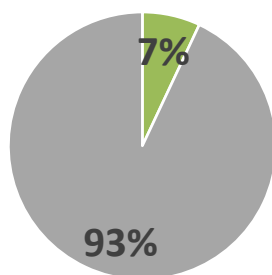
■ Temps partiel choisi
■ Temps partiel contraint
■ Temps plein



Statut cadre :

■ Oui

■ Non



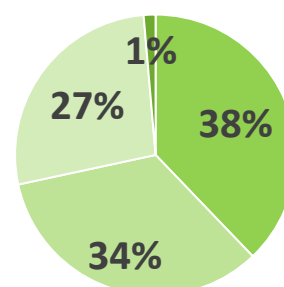
Secteur d'activité :

■ Public

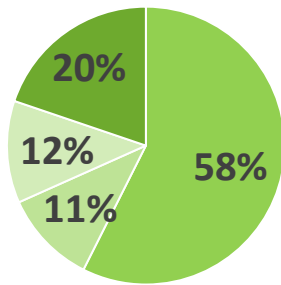
■ Privé

■ Associatif

■ Autre

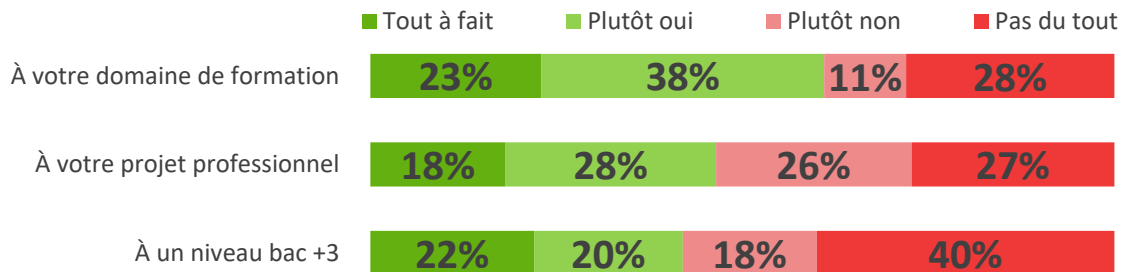


Quel est le département de votre lieu de travail ?



- Rhône (69)
- Auvergne Rhône-Alpes (hors Rhône)
- Autre département
- Étranger ou inconnu

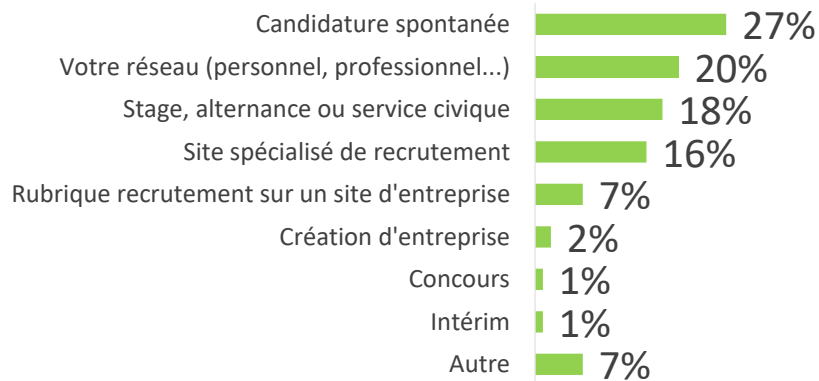
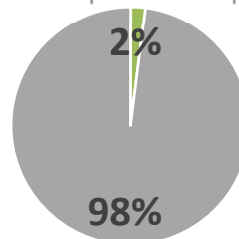
L'emploi que vous occupez correspond-il selon vous.. ?



L'emploi que vous occupez, correspond-t-il à ... ? Comment avez-vous trouvé cet emploi ?

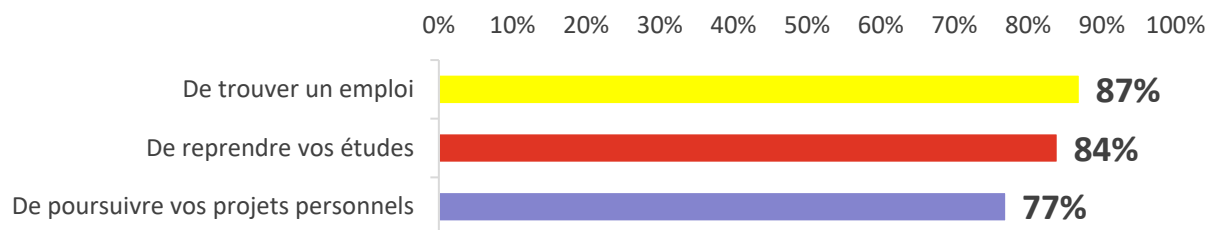
Parmi les étudiantes et étudiants qui sont en emploi ET qui indiquent que leur emploi ne correspond pas à un niveau bac +3

- un niveau supérieur à bac +3
- un niveau inférieur à bac +3

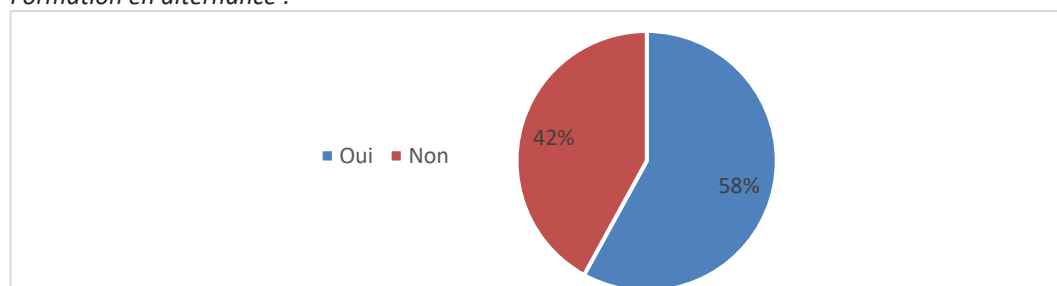


Autre situation : 1 %

Envisagez-vous l'année prochaine... ? Souhaiteriez-vous effectuer votre formation en alternance ?



Formation en alternance :

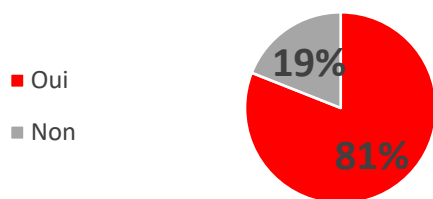


Si c'était à refaire ...

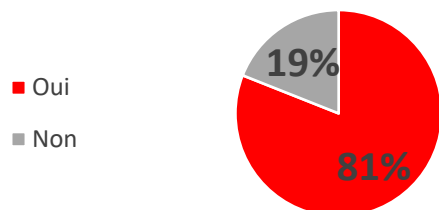
Si c'était à refaire, vous réinscririez-vous à l'Université Lumière Lyon 2 ?

Si c'était à refaire, referiez-vous la même Licence 3 ?

A l'Université Lumière Lyon 2



Referiez-vous la même Licence 3 ?

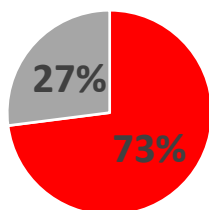


Pour finir

Avez-vous récupéré votre attestation de réussite de votre diplôme ?

■ Oui

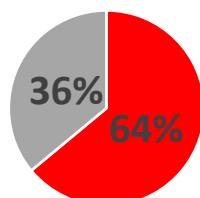
■ Non



Et le parchemin correspondant à votre diplôme ?

■ Oui

■ Non



Remarque : Sur les étudiants ne souhaitant pas poursuivre à Lyon 2 faute de formation souhaitée qui n'existe pas à Lyon 2 : étant donné qu'on est dans une période charnière de changement d'offre de formation, il est important d'avoir un point de vigilance accrue ici. Sur le fait que les étudiants ne trouvent pas de travail à hauteur de bac+3, il faut là aussi regarder quand on va faire notre nouvelle offre de formation pour que les L3 puissent avoir un accompagnement, avec des cours pour faire un dossier de candidature pour le monde professionnel. Ce serait bien que le COSIE accompagne les enseignants-chercheurs sur ce versant.

Réponse : Le COSIE le fait déjà, et il y a l'UE de préprofessionnalisation et l'outil de formation qui est adapter dans chacune des formations.

09 — Enquête culture numérique

Point retiré de l'ordre du jour

ADOPTIONS

MCCC 2026-2027

04 – MCCC 2026-2027

Sont présentées en CFVU les MCCC 2026-2027 pour l'ensemble des formations des composantes suivantes :

- Centre International d'Etudes Françaises
- Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
- Institut d'Etudes du Travail de Lyon
- Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation
- Temps et Territoires

Remarque : Il y a des MCCC vide, est-ce normal ?

Réponse : Sans information renseignée par les enseignants, pas de donnée à voter.

Remarque : L'objectif est de finaliser pour la dernière année d'accréditation. Nous sommes confrontés de toute façon à une disparité de l'engagement des collègues. Le cadre pour la prochaine accréditation sera beaucoup plus précis.

Remarque : Il est plus choquant de voir des collègues qui remplissent des MCCC et qui font l'exact opposé de ce qu'ils ont indiqué, en invoquant quand le leur fait remarquer leur liberté académique qui n'a rien à voir avec ce sujet.

Nombre de présents ou représentés : 22
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
10	2	10	0

Expérimentation congé menstruel étudiant

05 – Expérimentation congé menstruel étudiant

Est présenté en CFVU la mise en place à titre expérimental du congé menstruel étudiant pour l'année universitaire 2026-2027

Une volonté commune

- Une priorité de la gouvernance
- Une demande des ORE (Motion Gaelis en 2023, consultation étudiante UNEF en 2023 et 2026)
- Une volonté partagée par les VPE
- Pour :
 - Améliorer les conditions d'étude des personnes menstruées
 - Réduire les inégalités d'accès à la santé

=> Délibération de la CFVU du 23 janvier 2026 – Questions diverses : annonce de la mise en place d'un groupe de travail sur ce dispositif dans la perspective de la rentrée 2026

Méthode et calendrier

Pilotage : Laure Descamps / Quentin Magogeat / Christine Morin-Messabel

- Benchmark autres universités
- Réunion avec le référent RGPD de la DF et 3 RAF
- Réunion avec le co-tech composé des 2 VP, 3 RAF, VPE, ORE, DVEC, SSE
- Identification d'un chef de projet : Emmanuel Sénigout
- Elaboration d'une note de cadrage partagée avec DF et DAJIM
- Présentation du projet aux RAF : 4 juin
- Présentation gouvernance : 15 juin
- Retour vers les membres du co-tech : RAF puis ORE / VPE (17 juin)
- Présentation de l'expérimentation - CFVU : 3 juillet
- CDC 7 juillet
- Lancement de l'expérimentation : septembre 2026
- Bilan CFVU : juillet 2027

Caractéristiques du dispositif expérimental

- Formulaire à compléter sur la base d'une déclaration sur l'honneur
- Autorisation d'absence justifiée (15 jours/an à raison de 3 jours consécutifs max)
- Au même titre que les autres motifs d'absence du RGE
- Pour CM, TD et MCCC
- En cas d'absence lors d'un jour d'évaluation :
 - La personne menstruée informe l'enseignant de son absence
 - Ces absences sont gérées comme toute autre absence justifiée prévue à l'article 4.1. du RGE
 - Modalités :
 - Attestation d'absence justifiée sur 1, 2 ou 3 jours consécutifs par mois dans la limite de 15 jours / année universitaire
 - **Hors stagiaire, apprenti, alternants y compris quand ils sont en formation**
 - Formulaire téléchargeable sur l'intranet étudiant qui génère une attestation de demande de congé menstruel
 - Transmission de l'attestation par l'étudiant à l'adresse générique du secrétariat de scolarité
 - Stockage des attestations au niveau de chaque composante dans un espace sécurisé

Communication

- **Création d'une page internet dédiée au Congé Menstruel (Dircome & DVEC)**
- **Pour les personnels**
 - Campagne d'information pour sensibiliser les équipes administratives et pédagogiques relayée par les RAF
- **Pour les étudiants**

- Campagne d'information pour sensibiliser à la santé menstruelle et modalités d'utilisation du dispositif
=> Moyens : réunions d'information de rentrée, intranet, réseaux sociaux, etc.

Question : Qui va tenir le décompte de ces 15 jours annuel ?

Réponse : Les enseignants-chercheurs ne sont pas destinataires de ce formulaire. Ce sont des données médicales, les enseignants n'ont pas à savoir que telle ou telle personne menstruée a des règles douloureuses. Ils ne seront contactés par l'étudiante qu'en cas d'absence à un examen. Le formulaire est envoyé à une adresse générique, et stocké dans un espace sécurisé. Le décompte est effectué en fin de semestre par la gestion de scolarité. C'est une logique d'expérimentation. C'est un droit utile pour une partie des personnes menstruées étudiantes mais ça ne représentera peut-être pas, au final, beaucoup d'attestations déposées.

Question : Pour la justification, il y aura eu une visite médicale préalable etc. ? Qu'appellez-vous justification ? Comment la personne sera accompagnée ? Il est important qu'il y ait une visite avec une infirmière ou un médecin, d'avoir quelque chose qui justifie médicalement.

Réponse : On se base d'abord et avant tout sur la question du consentement : on ne peut pas forcer une étudiante à aller au SSE si elle ne le désire pas. Mais nous avons bien tous ces enjeux en tête, c'est pourquoi il est indiqué sur le formulaire la présence du SSE, qu'il y a des leviers pour améliorer la situation. Plus techniquement, nous travaillons sur l'apparition d'un pop-up sur la page qui indiquerait également qu'il existe des solutions. On ne pourra pas, quoi qu'il en soit, orienter nos étudiants vers le SSE par la contrainte. C'est un formulaire déclaratif. On ne demande pas une visite médicale.

Remarque : Imaginons que pour une étudiante ça tombe au moment de contrôle continu, parce que si on doit organiser des examens à chaque fois, il y a des doutes sur les conséquences en termes d'organisation.

Réponse : Les conséquences seront les mêmes que pour toute autre absence justifiée. Nous restons dans le cadre de l'article 4.1 du Règlement général des études. Cela n'engage pas à la création d'une épreuve de substitution particulière à ce dispositif.

Remarque : Il faudra le préciser dans ce cas.

Réponse : Ce sera affiché sur la page web en cours de construction, mais il ne faut pas que ce soit trop désincitatif.

Remarque : Cela crée une inégalité entre les étudiants de FI et les alternants/apprenti car le droit du travail ne le reconnaît pas. Ensuite, il y a une pathologie qui s'appelle l'endométriose, reconnue médicalement, donc si l'étudiante produit ce document ça peut faire foi. Mettre une étudiante dans une situation où elle sera en session 2, ce n'est pas lui rendre service. Ça crée aussi une différence inégalitaire entre hommes et femmes car certains auront droit à une absence et pas d'autres. Comment gérer le cas où l'étudiante déclare plus de 15 jours dans l'année ?

Réponse : Quand vous abordez le fait qu'un médecin peut faire un justificatif médical, c'est déjà le cas et ça le sera toujours après la mise en place de cette expérimentation. Pour les questions relatives au règlement général des études, il en est fait mention dans le formulaire, et ce sera écrit sur la page web, donc l'information sera bien à disposition. Sur le fait que ce serait une inégalité entre homme et femme, les personnes menstruées préféreraient ne pas avoir leurs menstruations plutôt que souffrir et avoir recours à ce dispositif.

Réponse : De plus, l'inégalité réside déjà dans le fait qu'aujourd'hui il n'y ait pas de possibilité pour les personnes atteintes de règles douloureuse de pouvoir assister à un cours ou passer un examen dans les mêmes conditions que les autres, c'est-à-dire en n'étant pas en souffrance. Bien sûr que l'endométriose existe, mais le nombre de personnes en errance médicale pour pouvoir la faire reconnaître est alarmant. Le fait que les universités mettent en place ce genre de dispositif permet de répondre en partie au moins à ce manque. Le SSE propose déjà des ateliers sur les règles douloureuses mais qui ne sont pas du tout pleins.

Remarque : A chaque fois qu'on ouvre un droit de plus, on ouvre aussi la possibilité de l'abus de ce droit, mais ce n'est pas une raison pour ne pas ouvrir ce droit. Les études montrent que les décisions médicales ont été prises sur la base d'un individu sujet « neutre » mais qui en réalité était masculin. Et généralement, les étudiants préfèrent être en cours. Pour ceux qui ont décidé de toute façon de ne pas venir, la question ne se pose pas. Mais ceux qui sont investis dans leurs études trouvent que l'absence est un handicap car ça oblige à rattraper les cours. Il ne devrait pas y avoir d'ultra absence dû à ce dispositif.

Réponse : Pour la différence de statut entre FI et FA : le droit permet de faire une différence de traitement en cas de situation différente. Ici, les étudiants de FI sont régis par le Code de l'éducation, qui permet une souplesse que ne permet pas le Code du travail auquel sont soumis les étudiants de FA durant leur période de professionnalisation. Concernant la seconde session, on ne renvoie pas toujours un étudiant en session 2, c'est l'article 4.1 du RGE qui priorise trois manières de gérer une absence justifiée à un examen (épreuve de remplacement, moyenne des notes obtenues... et seulement en session 2 après avoir épuisé les autres solutions). Pour les contrôles terminaux, la situation ne change pas, elle ira en session 2, ça permet juste que l'étudiante soit notée en absence justifiée. Au-delà des 15 jours prévus par le dispositif, dans ce cas il faudra un justificatif médical.

Remarque : Il serait intéressant de pouvoir avoir les statistiques du non recours.

Remarque : Pour prendre un avis éclairé, ce serait bien qu'on ait plus d'informations sur ce fameux benchmark et ce qui se fait ailleurs. En une semaine, j'ai obtenu des retours négatifs des enseignants des autres universités. Ce qui est proposé ici se situe-t-il dans la fourchette haute ou basse par rapports aux autres. Comment allons-nous évaluer cette expérimentation, quels sont les indicateurs prévus, dans quels délais ? 15 jours d'absences c'est presque 3 semaines de cours. Dans les jurys de l'IUT, on constate que ceux qui ont autant d'absences ne réussissent pas, il n'y a pas de raison que ce soit différents ailleurs. Sur le contrôle continu, il y a une inflation des absences en général, donc on fait des épreuves de remplacement en permanence. Ce sera donc une charge de travail importante, et pédagogiquement on n'est pas sûr d'évaluer de la même manière les étudiants.

Réponse : Pour le benchmark, la moyenne des universités se situe entre 12 et 15 jours. On assume donc d'être dans la marge haute, et on bloque à 3 jours consécutifs maximum. C'est une expérimentation, si on constate que beaucoup de personnes menstruées dépassent ces 15 jours, on sera amené à revoir ce dispositif. Toutes les universités ne le mettent pas en place de la même manière mais elles sont nombreuses à le faire. Pour les indicateurs d'évaluation, il y aura le décompte effectué à chaque fin de semestre ; on va aussi identifier via le SSE s'il y a une augmentation de la participation aux ateliers règles douloureuses. On sera aussi amené à consulter les gestionnaires de scolarité pour voir si ça ne représente pas une charge de travail trop importante. Le COTECH sera réuni à la fin du 1^{er} semestre pour dresser un premier bilan et nous le ferons également à la fin du second semestre, avec présentation en CFVU en fin d'année.

Remarque : Toujours en termes d'organisation, il y a une grande disparité entre les composantes, qui sont plus ou moins grandes, il faudrait aussi pouvoir l'évaluer.

Réponse : Le COTECH a pris en compte le contraste entre la taille et le fonctionnement des composantes. Il ne devrait pas y avoir de pénalisation de l'étudiant dans la mesure où l'expérimentation s'inscrit dans ce qui existe déjà dans le RGE. Ce choix permet justement à chaque composante de conserver son organisation.

Remarque : Ce qui est profondément gênant, c'est que ce dispositif n'oblige pas à prendre rendez-vous auprès d'un professionnel de santé.

Réponse : On ne peut pas contraindre une étudiante à aller au SSE. En revanche, oui, nous avons un rôle pour visibiliser au maximum les actions du SSE. Dans le groupe de travail la docteure responsable du SSE était présente, donc nous avons bien pris en compte toutes ces réflexions. Pour rappel, voilà ce qui est noté dans le formulaire : « *Bien que ce dispositif ne nécessite pas de fournir de certificat médical, toute personne sujette à des douleurs menstruelles est invitée à se rapprocher du Service de Santé Étudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi médical adapté à sa situation.* » Au SSE, il y a une sagefemme, des ateliers sont très fréquemment organisés, et le délai de prise rendez-vous médical n'est pas de 6 mois, mais de 15 jours, maximum.

Remarque : Si une personne utilise l'ensemble des 15 jours, c'est qu'il y a un problème plus profond dont elle a connaissance vraisemblablement depuis l'adolescence. Il serait bon de pouvoir accompagner dans de tels cas.

Réponse : Mieux vaut avoir des personnes qui utilisent ce congé pour leur bien plutôt que des personnes qui n'utilisent absolument rien. Le formulaire ne les empêche pas d'aller voir un professionnel de santé, en plus du fait qu'il est incitatif sur le fait de consulter. De plus, certains professionnels de santé nient ou minimisent les symptômes. Tout ne se règle pas par des consultations, et la recherche sur l'endométriose est tardive, et on découvre tous les jours de nouveaux éléments sur le sujet.

Remarque : Le fait que l'on prenne le temps de parler de ce sujet en CFVU en montre aussi l'importance. C'est visibiliser quelque chose qui est traversé à l'échelle de notre université et qui peut créer des situations de mal-être et de souffrance auxquels on

essaie d'apporter une réponse. Créer ce droit permet de mettre en lumière ces problématiques.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 19 Vote 01 – Adoption	16	3	0	0

Modification du Règlement général des études

06 – Modifications du Règlement général des études (RGE)

Sont présentés en CFVU les modifications du règlement général des études découlant de l'expérimentation du congé menstruel étudiant et des précisions nécessaires relatives aux étudiants en mobilités internationales.

Nous avons souhaité préciser le Règlement général des études par rapport aux étudiants en mobilité entrante à l'Université Lumière Lyon 2 et qui décident de partir plus tôt que le terme annoncé de leur mobilité. Jusqu'à présent, aucune disposition ne pouvait justifier un départ plus tôt, sous-entendu avant la tenue des examens, obligeant les enseignants à créer des modalités d'examen supplémentaires, complémentaires etc. La plupart du temps, ces départs anticipés sont dus à des raisons pédagogiques ou des raisons exceptionnelles qui s'entendent parfaitement. Mais il y a aussi des étudiants qui rentrent parce qu'ils ont envie de rentrer. C'est pour éviter ce genre de cas, qui se renouvellent assez régulièrement que l'on a voulu préciser les choses. Etant donné que l'étudiant en mobilité est lié à un contrat pédagogique, c'est pour cela que la DRI renvoie vers les composantes.

Remarque : Donc plutôt que de mettre des motifs clairs et légitimes comme pour le régime d'absence, on laisse les composantes libres de décider. Ne pourrait-on pas plutôt clarifier les motifs ?

Réponse : Il est assez difficile, dans ce cas-là, de pouvoir prévoir et délimiter des motifs d'absence exceptionnelle *a priori*.

Remarque : Si on liste des situations, on exclut celles qu'on ne liste pas. Mieux vaut peut-être avoir un flou qui laisse un peu de marge.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 19 Vote 01 – Adoption	19	0	0	0

Fait à Lyon, le 03 juillet 2026

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

